

« Résister est un verbe qui se conjugue au présent » Lucie Aubrac

Compte Rendu CTL du 11 janvier 2019

Ordre du Jour

- Ponts « naturels » 2019
- Mise en place du télétravail à domicile
- Modification des horaires d'ouverture au public à La Roche Bernard
- Prévention et protection face à la menace terroriste
- Questions diverses

Déclaration liminaire : En introduction les élu.e.s **Solidaires Finances Publiques** ont lu une déclaration liminaire (cf dernières pages).

Ponts "naturels" 2019 :

Les dates des ponts possibles sont les vendredis 31 mai et 16 août.

Solidaires Finances Publiques a voté contre le projet qui nous a été proposé.

Nous ne pouvons pas cautionner cette pratique, qui va à l'encontre du libre choix des agent.e.s à disposer à leur convenance de leurs congés.

Nous avons demandé d'accorder ces 2 journées en autorisation d'absence pour ponts obligatoires !

Mise en place du télétravail à domicile :

Acteur majeur de la défense des conditions de travail des agent.e.s, **Solidaires Finances Publiques** a toujours porté ce dossier de manière réfléchi et posée, en étant attentif à tous les aspects positifs et négatifs que cette mise en place est susceptible d'engendrer.

Le dispositif sera proposé à tous les agent.e.s et cadres, pour une quotité maximale de 3 jours par semaine. Le télétravail ne pourra pas être imposé aux agent.e.s. Les demandes devront être formulées auprès des chefs de services.

Cette mise en place va demander une refonte complète des organisations du travail dans l'ensemble des services concernés. Certaines tâches ne pouvant être réalisées à distance (pas de sorties de documents ou dossiers, pas d'imprimante ni d'envoi de courrier, etc).

Solidaires Finances Publiques a souhaité que de réelles mesures d'accompagnement soient mises en place :

- Qu'un délai suffisant soit prévu pour que les agent.e.s qui postulent puissent se projeter en toute connaissance de cause,
- que les refus soient portés et discutés devant la CAP locale,
- que les modalités de déconnexion soient renforcées (impossibilité d'être contacté par son employeur en dehors du temps de travail, ni de se connecter aux applications),
- qu'une indemnité forfaitaire pour compenser les coûts induits soit versée,
- que les organisations de travail des services soient très clairement cadrées,
- qu'une demie-journée d'information en présentiel soit mise en place pour les agent.e.s intéressé.e.s.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, le maintien du collectif de travail est essentiel pour éviter toute stigmatisation du télétravailleur.

Solidaires Finances Publiques demande à ce que le CHSCT soit saisi de ce nouveau mode d'organisation du travail **avant** sa mise en place.

Section du Morbihan

Un certain nombre de problématiques restent à évoquer :

- Isolement et sécurité des travailleurs,
- soutien technique et moral,
- sécurité des installations informatiques,
- interpénétration des sphères publiques et privées qui engendrent de nouveaux risques,
- etc.

Modification des horaires d'ouverture au public à La Roche Bernard :

L'ensemble des Organisations Syndicales a voté "contre" la réduction des horaires d'ouverture.

En effet, si nous comprenons les difficultés rencontrées plus particulièrement par les petits postes pour accomplir leurs missions, nous ne pouvons pas cautionner le recul du service public et l'abandon partiel de son accueil public liés aux suppressions d'emplois.

Aussi, dans la mesure où les agents de ce poste demandent la réduction des horaires d'ouverture, nous demandons à la direction de prendre en compte les conditions de travail dégradées par l'augmentation de la charge de travail.

Prévention et protection face à la menace terroriste :

La DGFIP est considérée comme une "cible molle". Une fiche a répertorié tous les risques, allant des attentats terroristes, des vols à main armée, jusqu'aux simples mouvements sociaux.

Solidaires Finances Publiques est intervenue pour dénoncer cet amalgame : les manifestants ne sont pas des terroristes !

Des réunions avec les agent.e.s auront lieu lors du 1^{er} trimestre, avec une distribution de guides de "bonnes pratiques".

Dans le contexte actuel anti-fiscal, **Solidaires Finances Publiques** est très attentif et en lien constant avec la Direction pour veiller à la protection des agent.e.s.



Questions diverses :

Dans le cadre du "dialogue social rénové", la Direction n'a pas voulu répondre aux nombreuses questions diverses posées par les organisations syndicales, pourtant d'actualité :

- Fusions des SIP et SIE,
- enregistrement,
- mise en place du PAS,
- Troadec 2,
- évolution des accueils,
- mission hospitalière de Lorient.



Déclaration liminaire :

Monsieur le président,

Le Prélèvement à la source est désormais en vigueur. L'impréparation, les applications défailtantes, la tension liée à l'actualité, le manque de personnel, les déclarations incongrues et mensongères du Ministre de l'action et des comptes publics qui ferait mieux de se taire, mettent en danger les agent.e.s qui sont en première ligne.

Les centres de contacts et les centres impôt service sont submergés d'appels de contribuables qui se questionnent à bon droit sur les nouvelles mesures gouvernementales. Il en est de même de l'accueil des SIP mis à rude épreuve. Et pourtant ni les uns ni les autres n'avaient besoin de ça.

Les idées fausses sur la prétendue simplification du PAS ont, et auront longtemps, des répercussions concrètes : incompréhensions voire colère de contribuables, travail continu pour gérer les changements de situation et les régularisations. **Solidaires Finances Publiques** n'a cessé de dénoncer l'abîme qui sépare le discours de la réalité et ceci dès 2015.

Pour nous, les agent.e.s des Finances Publiques et nos concitoyen.ne.s sont les grandes victimes du manque d'informations, du manque de moyens, tant humains que budgétaires, et des attermoissements politiques qui ont pris le pas sur les besoins réels du service public...

Pour **Solidaires Finances Publiques**, cette mise en danger constitue un risque psychosocial majeur que nous avons signalé, à nouveau, officiellement, à la Direction Générale.

Nous n'acceptons et n'accepterons plus qu'un seul agent de la DGFIP soit menacé de quelque manière que ce soit dans l'exercice de ses fonctions !

Les suppressions d'emplois doivent cesser et un plan de recrutement à la hauteur des enjeux doit être décidé.

La DGFIP et ses agent.e.s subissent depuis de trop nombreuses années l'exemplarité de Bercy. Leur engagement, leur conscience professionnelle ne sont jamais récompensés.

Trop, c'est trop ! Et nous disons STOP !

Considérant que la Direction Générale a été suffisamment alertée, que les agent.e.s n'ont plus les moyens d'accomplir l'ensemble de leurs missions dans des conditions de travail garantissant leur santé et sécurité, nous avons invité les agent.e.s de la DDFIP à user de tous leurs droits pour se protéger. Cela passe notamment par l'usage du droit de retrait.

Désormais, c'est tolérance zéro !

Dans cette période de tension, notre ministre, Gérald Darmanin, a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle de 200 euros pour les agent.e.s formé.e.s sur le prélèvement à la source soit 40 000 personnes.

Pour **Solidaires Finances Publiques** ces premiers gestes, l'alignement du régime indemnitaire des personnels des centres de contacts sur celui des agent-es des centres impôt service et la prime exceptionnelle de 200 euros sont des petites avancées au regard des revendications des personnels.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, le caractère exceptionnel et restrictif de la population concernée par cette prime n'est pas acceptable au vu de la situation dégradée de la DGFIP, des conditions de travail de l'ensemble des agent.e.s et de la reconnaissance attendue tant sur le plan de la rémunération que des conditions d'exercice des missions.

Section du Morbihan

En effet, entre février 2007 et février 2017, la valeur du point d'indice a augmenté de 3,4 % alors que l'inflation a augmenté de 12,2 %. Aussi, le versement de la prime de 200 euros, non pérenne est très loin de combler le manque à gagner.

De plus, le caractère restrictif du périmètre des agent.e.s concerné.e.s n'est pas acceptable car près des 2/3 des personnels des Finances Publiques, pleinement investis dans leur travail, ne sont pas concernés par cette « prime exceptionnelle ».

Enfin, cette prime versée en compensation « d'une petite surcharge de travail » est soit de la méconnaissance du chantier du PAS et des conditions d'exercice des missions, soit de la provocation de la part du Ministre.

Le PAS est une réforme lourde, la DGFIP est fragilisée, cependant il poursuit sa politique destructrice en supprimant 2130 emplois en 2019 et en s'apprêtant à remettre profondément en cause l'organisation de la DGFIP.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** exige l'ouverture de véritables négociations :

- sur une reconnaissance réelle en termes de rémunération et de volume de promotions

- sur l'avenir de la DGFIP dans le cadre du programme CAP 2022

**200 euros de « prime exceptionnelle » :
On est loin du compte !**

**Nous ne voulons pas que des miettes
mais notre dû pour toutes et tous.**



Solidaires Finances Publiques

**Retrouvez toutes nos actus,
analyses, publications, actions
sur le site national :**

SOLIDAIRESFINANCESPUBLIQUES.ORG

**connectez-vous et soyez au plus près de
VOTRE ACTUALITÉ...**

**Sur le site local et sur la page Facebook de
VOTRE SECTION...**

Les élu-e-s Solidaires Finances Publiques au CTL du Morbihan

**Yannick LE SAUSSE – Annie RIO
Nicolas LHUILLERY – Nicolas GAUTHIER
Laurence PÉZIERE – Nathalie MOREAU
Jean-Luc MEYGRET – Véronique
TRIBOUILLOIS
Experte : Christine MONCOMBLE**

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/560/>

<https://solidairesfinancespubliques.org/>

<https://www.facebook.com/solidairesfinancespubliques56/>